



Réf : DCM/2020/n°18/5.3/11-06/4

SEANCE DU 11 JUIN 2020

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

L'an deux mille vingt

Le ONZE JUIN A 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle FLAMINGO, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 05-06-2020

Date de l'affichage : 05-06-2020

OBJET ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GARD

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAUULET, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

M. AUSSANNAIRE à G. TRAUULET C. BONATO à J. RAMS

Secrétaire de séance : C. GROUL

- rapporteur : Le Maire

Il est rappelé au Conseil que la commune d'Aigues-Mortes est membre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard exerce la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, en qualité d'autorité concédante, conformément aux dispositions de l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il exerce également la compétence de maîtrise d'ouvrage des travaux :

- Investissement sur le réseau public de distribution d'électricité,
- Installation de productions d'électricité de proximité,
- Premier établissement et entretien d'infrastructures d'enfouissement coordonnés des réseaux d'électricité et de télécommunications,
- Premier établissement, extension et travaux des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

L'article 8.1.1 des statuts précise que chaque commune désigne 2 représentants titulaires et 2 suppléants, à la majorité absolue dans les conditions prévues à l'article L 2122-7 du CGCT.

Monsieur le Maire propose la candidature de :

- Membres titulaires : Jean Claude BASCHIOU – Christian GROUL
- Membres suppléants : Gilles TRAUULET – Jean Claude CAMPOS

Le conseil municipal ayant à l'unanimité approuvé le fait de procéder à ce vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne les délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard
 - Membres titulaires : Jean Claude BASCHIOU – Christian GROUL
 - Membres suppléants : Gilles TRAUJLET – Jean Claude CAMPOS

Le Maire,
Pierre Maumejean

